

---

Auteurs : Claire KERVIEL  
Philippe WAWRZYNIAK (Hydratec)

---

Dest. : Participants réunion et diffusion interne

---

Date : 05/02/2015

## PAPI d'intention de la Garonne girondine

### Réunion du comité de pilotage n° 5

Communauté de Communes du Pays de Langon, salle de Mazères, 05 février 2015

Liste présents/ excusés : cf. dernière page.

Les documents présentés en réunion sont disponibles en téléchargement sur le site du SMEAG par le lien suivant : <http://www.lagaronne.com/etude/le-papi-garonne-girondine.html>

Rubrique « à télécharger », les documents du Copil du 5/02/2015.

Ce cinquième comité de pilotage doit permettre de dessiner la stratégie globale des aménagements à venir, tenant compte des hypothèses formulées à partir des travaux d'études lors des réunions de concertation locale de novembre 2014.

Le comité de pilotage est co-présidé par M. Frédéric CARRE, sous-préfet de Langon et M. Hervé GILLÉ, conseiller général de Podensac et Président du SMEAG.

L'ordre du jour de la réunion comprend plusieurs points :

- 1 - Rappel du contexte du PAPI, des précédentes étapes (SMEAG - AMO)
- 2 - Présentation des synthèses des réunions de concertation locales de novembre 2014 (SMEAG - ARTELIA)
- 3 - Hypothèses d'aménagement envisageables sur chaque casier (ARTELIA)
- 4 - Proposition de scénarios à retenir (SMEAG - ARTELIA - COPIL)
- 5 - Programme de confortement des ouvrages : premières esquisses (ANTEA)
- 6 - Ebauche d'une stratégie d'aménagement pour l'élaboration du PAPI complet.

Introduction et déroulement du COPIL :

M. Hervé GILLÉ, Président du SMEAG, introduit la réunion, en remerciant les participants pour leur implication, notamment lors des réunions de concertation locale de novembre 2014 qui se sont déroulées dans une démarche constructive. La concertation engagée est une réussite qualifiée non seulement par la bonne participation de tous, la bonne entente lors des réunions ainsi que la qualité des retours.

M. Frédéric CARRE, Sous-Préfet, remercie également les participants. Il rappelle qu'effectivement l'implication des élus et des techniciens locaux est primordiale dans la recherche de la cohérence d'un plan d'action d'aménagement et de confortement des

protections contre les inondations. La démarche engagée collectivement permet aujourd'hui de mieux connaître les mécanismes, et les zones à enjeux majeurs.

Mme Claire KERVIEL, chargé de mission au SMEAG, présente l'ordre du jour de la réunion et les différents documents mis à disposition des participants :

- Plaquette PAPI pour les réunions locales,
- Cartes de synthèse des propositions formulées par secteur homogène d'inondation (amont, aval, médian) lors des réunions de concertation locale de novembre 2014.
- Cartes de synthèse (4 pages/ secteur homogène d'inondation), présentant :
  - o le secteur d'inondation (Communes, EPCI) et le diagnostic de l'état des digues,
  - o diagnostic hydraulique et morphologique et préconisations générales d'aménagement
  - o synthèses des propositions retenues en réunion de concertation locale
  - o synthèse des aménagements proposés suite au comité technique du 13 janvier 2015.

Mme Françoise ROSE, DDTM 33 rappelle les échéances du transfert de la compétence GEMAPI au bloc communal :

- o Transfert de la compétence aux communes le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- o Prise de compétence par les CDC au 1<sup>er</sup> janvier 2018 au plus tard, si plus des 2/3 de l'assemblée vote favorablement pour cette prise de compétence.

#### **POINT 1 – RAPPEL DU CONTEXTE DU PAPI, DES PRECEDENTES ETAPES**

#### **POINT 2, 3 ET 4 – PRESENTATION DES SYNTHESES DES REUNIONS DE CONCERTATION LOCALES DE NOVEMBRE 2014, DES HYPOTHESES D'AMENAGEMENT ENVISAGEABLES, DES SCENARIOS A RETENIR - DEBAT**

ARTELIA présente le retour des travaux réalisés lors des réunions de concertation locale sur chaque secteur d'inondation homogène, le diagnostic des digues, le contexte hydraulique, les propositions d'actions. Ces informations sont reprises dans les documents cartographiques remis en séance.

- Secteur amont (trois casiers hydrauliques : Montgauzy-Bourdelles, Fontet-Bassane, Barie-Castets). Il paraît difficile d'augmenter le niveau de protection en raison des niveaux d'eau très importants atteints en crue (jusqu'à 16 m de hauteur d'eau pour Q10). L'habitat de caractère diffus, ne permet de mieux « cibler » les protections. Les principes retenus sont alors d'optimiser le linéaire de digues localement, de fiabiliser l'existant et de créer de nouvelles protections pour les zones urbaines denses non encore protégées (secteur Caudrot par exemple), dans la mesure où il n'est pas envisageable de rehausser les digues (déjà très hautes).

Deux scénarios sont envisagés par le comité technique :

- o Scénario à court terme :
  - Amélioration de la protection amont du casier de Bourdelles.
  - Remblaiement de la route d'accès à Bourdelles
  - Recul de la digue RG de la Bassanne
  - Protection de Caudrot contre les crues
- o Scénario à moyen terme :
  - Raccourcissement de la digue sur la partie amont du casier de Bourdelles
  - Raccourcissement de la digue de Castets-Barie

M. Jean-Claude POURRAT, président de l'ASA des digues de Fontet-Bassane, demande des précisions sur le projet de chenal de décharge imaginé et son fonctionnement dans le casier de Fontet-Bassanne ; cette solution n'est en fait pas retenue.

M. TRENTIN, Maire de Floudès, demande si le rehaussement de la RD112 en traversée du casier de Fontet Bassanne peut être étudié, dans la mesure où il ne concerne qu'un passage en creux.

M. PAGOT, Maire de Barie, regrette que les Maires des communes concernées ne soient pas invités aux comités de pilotage, et que la concertation soit menée sans les élus locaux, pourtant responsables de la protection contre les inondations. Il signale que certains axes du PAPI (1, 2 et 3) doivent s'appuyer sur des actions existantes et déjà mises en œuvres au travers des PCS, des DICRIM ou des PPRI (axes 4 et 5). Il reconnaît que l'axe 6 est à faire, et que l'axe 7 nécessite au préalable la réorganisation des compétences GEMAPI au travers de la loi MAPTAM. Il déplore l'organisation tardive et trop courte de la concertation au sein des réunions locales. Il précise qu'il ne souhaite pas que les systèmes de protection actuels soient modifiés.

Il regrette que la réunion de concertation locale organisée à la Réole n'ait pu aboutir à des propositions très évolutives. Pour lui, cette réunion a été précipitée, et de nombreux participants manquaient d'informations concrètes sur les besoins réels des secteurs concernés. Il affirme être pour une amélioration des systèmes de protection existants, mais ne souhaite pas engager une « révolution » de ces systèmes, notamment pour sa commune. Il indique avoir demandé à la communauté des communes du Réolais en sud Gironde, de réunir les maires concernés afin de recueillir leur besoins et formuler les propositions des axes du travail du PAPI Garonne sur le secteur.

M. GILLÉ répond que la concertation est en place depuis le début de la démarche et que plusieurs moyens d'information ou de concertation ont été activés. Il précise que les actions présentées aujourd'hui sont proposées à titre de tests hydrauliques et non imposées. Elles vont permettre d'affiner l'analyse du fonctionnement et déterminer ce qu'il est judicieux de faire pour améliorer globalement la protection. Le but est de proposer une réelle capacité d'accompagnement des décisions et des maîtrises d'ouvrage pour la réalisation des actions à venir, et non pas de « révolutionner » les systèmes de protection existants.

Mme KERVIEL précise que tous les maires ne peuvent être invités aux COPIL pour des raisons d'organisation, mais ils sont les bienvenus en tant que représentant des communautés de communes qui sont membres du Comité de pilotage comme les gestionnaires d'ouvrages. Elle remercie M. PAGOT pour ses propositions de recueil des besoins pour orienter les axes de travaux sur le secteur, indiquant que cette démarche répond totalement au besoin actuel du PAPI. Elle invite les autres communautés de communes à suivre cet exemple de recueil des besoins auprès des maires concernés, et à proposer des actions s'inscrivant dans les axes du PAPI Garonne. Elle rappelle que toutes les propositions sont bienvenues et que la possibilité qui est offerte aujourd'hui dans le cadre des études en cours permet de tester de nombreuses solutions pour comprendre le fonctionnement de la Garonne.

A la question de Mme QUENU (Syndicat de la Vallée du Ciron), Artélia précise que les tests hydrauliques de diverses solutions permettent de quantifier l'incidence hydraulique de l'aménagement, et de chiffrer sa pertinence vis-à-vis de la valeur des biens protégés, ainsi que de préciser les solutions techniques de compensation nécessaire.

- Secteur médian : Même si les hauteurs sont moindres, il paraît difficile d'augmenter le niveau de protection en raison des hauteurs d'eau importantes en crue (niveaux d'eau de 2 m pour une crue de retour 10 ans à 3,5 m pour des événements de retour

100 ans). Les solutions proposées visent à améliorer la protection des zones urbaines denses non protégées et à optimiser le linéaire de digues, dans la mesure où le système de protection actuel protège pour des événements de retour 5 à 10 ans environ.

Deux scénarios sont envisagés par le comité technique :

- Scénario à court terme :
  - Recul de digue à Saint-Maixant.
  - Recul de digue au nord de Ste Croix du Mont
  - Recul de digue à Toulonne - Preignac (Ile de Gruère)
  - Recul des digues du Ciron aval (Barsac)
  - Recul de digue entre Barsac et Cérons
  - Incidence de la gravière RG sur le secteur de Lestiac
  - Digue de protection à créer au droit de Lestiac.
  - Digue de protection du Bourg de Paillet
  - Protection de la zone urbanisée basse de Langon
  - Protection de la zone basse de Cadillac
  
- Scénario à moyen terme :
  - Recul de digue au sud de Ste Croix du Mont.
  - Création de digues de second rang au droit de Preignac
  - Digue de second rang devant Barsac

M. Alain BELLARD, Maire de Le Pian sur Garonne (présent aux réunions locales pour la Communauté des Communes des Coteaux Macariens) indique que la digue de St Maixant ne protège que des parcelles agricoles contre l'érosion, mais pas les habitations de St Maixant. Il précise que la digue de l'île de Gruère ne permet de protéger que des secteurs agricoles (INRA) de recherche sur l'arboriculture.

En réponse à la question du M. Olivier GUILLOT de SUDUIRAUT, conseiller municipal mairie de Preignac, ARTELIA précise qu'une digue de second rang permet d'augmenter la protection sur des secteurs urbanisés ciblés, la digue de premier rang restant en place. La hauteur de la digue de second rang n'est pas encore calculée, mais peut-être importante.

M. Guy MORENO, Maire de Lestiac/Garonne et Conseiller général, rappelle que l'implantation de digues doit tenir compte des contraintes des terres agricoles.

M. Hervé GILLÉ précise que l'analyse « coûts - bénéfices » tenant compte des valeurs des biens protégés face au coût des ouvrages à restaurer fait partie des éléments à venir des études en cours.

M. Bruno COULON, Chambre d'Agriculture de Gironde demande à ce que soient envisagées dans le cadre des actions PAPI, des mesures de « réparation/compensation », comme un système d'indemnisation pour les agriculteurs qui subiraient des inondations en vue de protéger des populations.

M. Frédéric CARRE tient à rappeler l'échelle de la réflexion et le stade de l'étude qui cherche à évaluer globalement l'intérêt et les incidences des aménagements. Aujourd'hui, la présentation des enjeux se fait par casier d'inondation. Il faut envisager une vision plus globale des gains/impacts sur les populations et les biens. Il conviendra de s'appuyer sur les maîtres d'ouvrages identifiés pour porter et financer les travaux et les mesures compensatoires.

M. Jean-Marie DARMIAN, Vice-président du CG 33, conseiller général de Créon et Vice-président du Sysdau, rappelle que le PAPI Estuaire est en cours de dépôt à la Préfecture, et que le projet porté par la CUB a été refusé, lors de la réunion qui s'est tenue hier. Ce PAPI envisage un financement de 14 millions d'euros provenant du CG 33. Il s'interroge sur la disponibilité des financements pour le PAPI Garonne et les autres actions envisagées.

Mme François ROSE, DDTM 33 indique que pour le PAPI Estuaire, les études techniques sont pratiquement achevées pour les actions de confortement, mais que la réflexion doit encore être menée sur plusieurs années pour des actions de rehaussement éventuelles.

M. Hervé GILLÉ précise que la Gironde est le premier département garonnais à développer les PAPI sur l'ensemble de son linéaire fluvial. Il indique qu'il est nécessaire de continuer à avancer.

- Secteur aval : les ouvrages protégeant des populations denses souvent situées derrière les digues, sont généralement en mauvais état. Ces protections sont efficaces pour des phénomènes d'occurrence 50 à 100 ans. Il semble difficile de reculer ces digues.  
Les principes majeurs des actions à proposer sont la création de digues de second rang et de zones de sur-inondation et la protection de bourg situés en lit majeur.

Deux scénarios sont envisagés par le comité technique :

- Scénario à court terme :
  - Digue de ceinture autour de l'Isle St Georges
  - Recul de digue entre Beautiran et Isle St Georges
  - Digue de protection de Paillet
- Scénario à moyen terme :
  - Recul de digue à Cadaujac
  - Zones de sur-inondation à Cadaujac
  - Recul de digue à Camblanes
  - Recul de digue à Tabanac.

M. Bernard CUARTERO, Maire de Cambes, souhaite que l'action concernant la digue de Cambes soit mentionnée au titre « d'amélioration », et non de remise en état, car il considère que cette digue remplit sa fonction aujourd'hui.

Il indique qu'à sa connaissance, il n'y a pas de digue à Esconac (Quinsac). Le chemin de halage, menacé par l'érosion de la Garonne, fait l'objet d'une demande de financements (auprès du CG 33) pour des travaux de confortement des berges.

M. André LEMIRE, Maire de l'Isle St-Georges, VP communauté des communes de Montesquieu, s'interroge sur le projet de création d'une digue de second rang. Il préconise le test pour une digue de ceinture autour du Bourg (quelle hauteur et à quel endroit ?). Il demande des précisions sur le projet de recul des digues du Saucats, la zone d'expansion des crues projetée sur Cadaujac, et le recul de la digue à l'exutoire de l'Eau-Blanche.

M. Hugues VENEL, DST mairie de Villenave-d'Ornon demande des précisions sur le classement de la digue d'Eau Blanche en rive gauche qui pour lui est en bon état, il enverra des précisions par mail au SMEAG.

M. Jacques LAIZET, Président Association Riverain de Garonne, demande des précisions sur l'aménagement des zones de stockage prévues à l'aval ; il précise que les digues concernées

appartiennent à des propriétaires privés, sont entretenues et qu'elles assurent leur fonction de protection des propriétaires qui les ont construites.

Le SMEAG précise que ce ne sont que des propositions au stade de l'étude.

M. DELCROS, Maire de Latresne demande à ce que les digues soient confortées rapidement.

M. Pascal MODET, déclare qu'il ne faut pas envisager le recul des digues sur le casier de Baurech-Tabanac. Il demande à ce que les enjeux du secteur ne soient pas sous-estimés. Il pense que l'estimation des biens agricoles et d'habitat se monterait à 15 ~ 20 M€ sur le casier de Tabanac Baurech.

## 5 – PROGRAMME DE CONFORTEMENT DES OUVRAGES : PREMIERES ESQUISSES (ANTEA)

ANTEA présente les premières estimations du coût du programme de confortement des digues qualifiées les plus dégradées.

Le diagnostic réalisé pour les ouvrages de protection permet d'alimenter les études de dangers demandées par l'Etat : connaître la digue à l'état « zéro », estimer ses « faiblesses » afin de déterminer la crue de sureté pour chaque ouvrage.

Mme Françoise ROSE, DDTM 33 et Mme Elodie COUPÉ, DREAL Aquitaine précisent la nature et le contenu de l'étude de dangers ; cette étude de dangers sera nécessaire pour affiner le programme de travaux donné par le PAPI. Elle est obligatoire pour les digues classées en A, B et C et révisable tous les 10 ans. Tous les ouvrages doivent bénéficier d'une étude de danger depuis décembre 2014. Le « point zéro » a été réalisé par l'Etat en 2010 (base de données SIOUH)

Dans les études de dangers, le gestionnaire de la digue doit valider le niveau de sureté de la digue.

M. DELCROS, Maire de Latresne, interroge sur la responsabilité des maires concernant les études de danger ?

La DDTM33 précise qu'aujourd'hui le gestionnaire de la digue est responsable de cette étude de dangers et des travaux qui en découlent. La loi MAPTAM permettra de désigner de nouveaux responsables de la compétence GEMAPI, à l'horizon janvier 2016.

M. Olivier GUILLOT de SUDUIRAUT, conseiller municipal mairie de Preignac, demande si la clarification des responsabilités de chacun sera apportée au prochain comité de pilotage.

Mme KERVIEL précise que des éléments de réponse sur l'organisation des maîtrises d'ouvrage seront établis par l'étude juridique en cours et seront présentés au dernier comité de pilotage, en mars.

M. Hervé GILLÉ rappelle que la digue de la Gravière de Podensac, fait l'objet d'un contentieux actuellement, car la commune déclare que cet ouvrage n'est pas un ouvrage de protection contre les crues.

M. Bruno COULON, Chambre d'Agriculture de Gironde, demande que le contenu de la base de données SIOUH soit rendu public. ANTEA précise que les informations issues de la base SIOUH ont été reprises dans le diagnostic effectué sur les ouvrages, l'ensemble des informations collectées sera reporté dans les rapports finaux.

Mme Hélène Schwartz, Directrice de la Communauté des communes de Montesquieu indique qu'une étude de dangers est en cours sur la digue du Saucats. Elle souhaite savoir si le niveau de sureté à retenir doit être précisé lors du prochain comité de pilotage ? En raison de l'état de dégradation de la digue et des enjeux qu'elle protège, elle s'inquiète de ne pouvoir mener la restauration de cette digue en procédure « d'urgence ».

M. André LEMIRE, maire de l'Isle Saint-Georges et Vice-président de la Communauté des Communes de Montesquieu, demande si les priorités d'intervention retenues dans les scénarios « à court terme » concernent le linéaire global ou les travaux d'urgence ponctuels établi par la VTA ?

DDTM33 précise qu'il faut distinguer les travaux « devenus urgents » par manque d'entretien depuis longtemps et la « procédure d'urgence » liée au confortement immédiat de la protection d'enjeux importants à mettre hors d'eau. Le niveau de sureté de la digue est préconisé par les études techniques. Il est possible d'envisager de restaurer la digue avec un niveau de sureté supérieur sans pour autant relever son niveau de protection.

Elle précise aussi la différence entre la procédure d'urgence pour des travaux de réparation nécessaires à très court terme, et une opération à court terme décrite dans les rapports du PAPI qui est soumise aux différentes réglementations (loi sur l'eau, digues et barrages, étude de dangers).

Par ailleurs, Mme Françoise ROSE et M. Alain GUESDON, DDTM 33 demandent à ce qu'une concertation entre le PAPI Garonne girondine et le PAPI Estuaire soit organisée rapidement pour garantir la cohérence des procédures, pour les communes situées sur les deux territoires : Villenave d'Ornon, Cadaujac, Latresne, Bouliac, Camblanes et Meynac, Quinsac.

MM. GILLÉ et CARRE concluent la réunion en rappelant l'importance de la démarche de coconstruction engagée pour définir les travaux d'aménagement à programmer. Ils précisent que tous les besoins et avis sont bienvenus et seront pris en compte dans le cadre de la protection de tous les intérêts et enjeux existants.

**Liste présents/ excusés : page suivante**

PAPI Garonne girondine

Comité de pilotage n° 5 du février 2015

Prénom	Nom	Poste	Ville	Téléphone / mail	Présent / Excusé
Jean	LITASTE	Président ASA BARSAC-Cérons	BARSAC		
Henni	ARNAUD	ASA Vin et Oide	Vin et Oide		
Alexandra	QUÉNU	Syndicat Vallée du Ciron Association Nature 200124	Berrens Beaulac	vallee.du.ciron@orange.fr	
Bruno	COUBON	Chambre Agri Ciron de	BX		
Anne-Lucie	PÉNEAU	adjoindé au fairie	Barsac	amp@barsac.fr	
J. Savadec	PASSICOS	chef de projet SCV Sud Girondais		dine.chon@S-cirons Sud-Gir.	
Gilles	JAUTARD	Faire de Blagnac	BLAINAC	g.jautard@wanadoo.fr	
Alain	BELLARI	VP CDC Coteaux d'ACARIENS	GIANS/Gm	a.bellard@orange.fr	
J. Chaud	POURAT	Président ASA Fontet-Basane	La Roche	jk.pourrat@wanadoo.fr	
Hugues	VENEZ	DST Commune Villeneuve d'Ornon	Villeneuve d'Ornon		

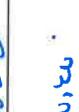
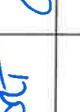
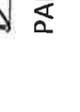
5 février 2015

Prénom	Nom	Poste	Ville	Téléphone / mail	Présent / Excusé
ROBERTO	BANARD	Responsable EO	Villeurbanne d'Albi		
MAINGAUD	JOBRE	chargé de Mission Environnement	Villeneuve d'Amor		
Narima	GALMAN	Chargée de mission agenda 21	Cdc du Roblai en Sud-gironde	apendal21@redalainensud gironde.fr	
<del>FRANÇOIS</del>	<del>TRÉVIER</del>	Maire	Floccées	06 43 30 44 73	
YVES	RUPIN	Directeur Aquitaine	BT	yves.rupin@caroloppa sunt-zuratte.gouv.fr	
ANNE	BEZADE	Conseillère municipale Hauts de Gange	LAGON	any.bezade@gnad.fr	
GAURIN	ERIC	SMIAH	Aurios		
KAGECHOUAT	GUY	Schiques de Bécie	Bécie	05 56 61 00 47	
IRAN	BASSANT	Urbaniste Sysdan			
Graziella	CHIAPPA	conseillère municipale	Gironde/Dropt	legrandmays@orange.fr	
bernard	PAGOT	Maire BARIÉ	BARIÉ		
Barnier	BERTS	ASB Mayenne Bourlès			

5 février 2015

Prénom	Nom	Poste	Ville	Téléphone /mail	Présent / Excusé
J. Richel	MASCOTTO	ad maine	Bourdella	maiebourdella3@orange.fr	
Bernard	LAMARQUE		Touffaine		
PATRICK	LASAYLE	Maire VP cde Sud-gde	St Pierre Haut	lobayle-patr@orange.fr	
Bernard	CUARTERO	Maire	CATRES		
olivier	Gullot de Sautourant	Conseiller Municipal	Preignan	odegullot@orange.fr	
Jean Andre	LEHIPE	Maire FISC + CdC Monteguisson	Ile Saint Georges		
Jean.Marie	DAMIAN	VP du CC37 VP du SYSDAU	—	J.damian@cc33.fr	
ARZACONNE	BASQUE	Technicien réseaux EPIDROPT	EPIDROPT	ms.dropt@orange.fr	
Françoise	ROSE	PPTN / SR 6C			
Eloodie	COUPE	BPTN / SEN		elodie.coupe@fronde-pau.fr	
Claude	CHRCET	AS. Palus de Camblanes	Camblanes	claude.coupe@wanadoo.fr	
remplacement M <sup>lle</sup> GIAY.					

5 février 2015

Prénom	Nom	Poste	Ville	Téléphone /mail	Présent / Excusé
Dominique	TURTAUT	Président AS # dignes Toulonne	Toulonne	0556631906	X
Valérie	PALLUT	réfèrent inondation	CG33		X
Guy	TREMB	conseiller générale	CG33	06 87623938	X
Maxime	Viallet Noahent	Hydrogéologue	Charente-Maritime Agriculture	0556756413	
Nolenn	ERNAUD	CC Pontosse	Les pontosse environnement	0557560120	
Schwartz	Helene	CC Montsegur	DGS	0557960120	
CECIL	CLEMENCEAU MAZON	CDC Ponton de l'ER Ners	Dev Eco Avenue Agt	0556208096	
Ernest	Bert	Carthage en Dordogne	Carthage en Dordogne	05662-8451	
Sylvie	SABATIER	Comité Regional	d'Aquitaine	064593812	
JACQUES	LAITTE	Bureau de Garantie		06 M. 39.34.61	
STAIL	BOUATTOUM	MAISON DU FLEUVE		01.56.20.06.40	
Fran	DELIN	Paris	La Meuse		

5 février 2015

Prénom	Nom	Poste	Ville	Téléphone /mail	Présent / Excusé
Audrey	BRIS	Agence de l'Eau Adour-Garonne		audrey.bris@ eau-adour-garonne.fr	
Henri	GILLÉ	Pât SIEAG			
Sylvie	Rocq	Din. SIEAG.			
Claire	Kerviel	Ch. P. SIEAG.			
Alain	Guesdon	DDT733			
Fredéric	CARRE	SS. Prefet de laugon.			
Philippe	WAZUYAN	HYDRATEZ, (A70)			
Patrice	VERCHERE	ARTEZIA			
Laura	CHARAL	ANTEA			
Denis	LARTIGUE	ARTEZIA			